

# CONDITIONS DE VENTES

AGENCE IMMOBILIERE 44-45 S.A.R.L au capital de 36130 €  
Etablissement habilité tourisme par arrêté préfectoral HA 065 9600 24  
RC Tarbes B 340 241 082  
Garantie Financière FNAIM 89 Rue de la Boétie 75002 PARIS  
Assurance RC ACE EUROPE Police N°7950241

La réservation d'un séjour auprès de notre Agence implique l'acceptation sans réserve des conditions de vente.

## DUREE

La présente location ne pourra être prolongée sans l'accord de l'Agence. Le preneur déclare sur l'honneur que les locaux loués ne lui serviront que de résidences de vacances.

## PRIX

Toute réservation ne donne lieu à une inscription définitive qu'à réception du versement de 25% d'acompte. Le solde doit être payé au plus tard trente jours avant le début du séjour, spontanément et sans réclamation de notre part. L'absence de paiement dans les délais peut être considérée comme une annulation. Nous serons en droit de disposer des hébergements réservés. En cas de réservation moins de trente jours avant de début du séjour, le montant total du prix du séjour est exigible.

## DEPOT DE GARANTIE

A la prise de possession, il sera demandé une caution de 200€ pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux biens loués, ou aux objets les garantissant, et de bonne exécution du contrat de location notamment en ce qui concerne l'ETAT DE PROPRETE DES LIEUX LOUES à la fin de la location. Ce dépôt sera restitué par courrier sous huit jours déduction faite des détériorations, des manquements ainsi que des frais de ménage.

## CONDITIONS GNERALES

**ANIMAUX** : Pour être acceptés, leur présence doit être signalée à la réservation et mentionnée sur le bon d'entrée. Les éventuels suppléments doivent être précisés lors de la réservation et mentionnés.

## FRAIS DE DOSSIER-ASSURANCE

Une somme de 17 € par dossier sera perçue en sus du prix total du séjour et portée au contrat. Les assurances assistance/annulation sont en sus du prix total du séjour et leur pourcentage est porté au contrat.

## PRISE DE POSSESSION

Les prises de possession s'effectuent entre 16 heures et 18 heures au plus tard, et les logements sont libérés le dernier jour pour 10 heures. En cas de retard le jour d'arrivée, prière d'aviser le bureau d'accueil. Ce dernier n'est pas tenu de recevoir le client après la fermeture de l'Agence. La prise de possession est reportée à la prochaine ouverture, sans prise en compte d'éventuelles factures d'hôtel, de restaurant, etc....

## BON D'ENTREE

Exclusivement pour les Agences de Voyages après le paiement du solde, il sera adressé un bon d'entrée ou facture à remettre au bureau d'accueil de votre domicile de vacances. Il comportera la durée du séjour, les prestations incluses et les heures d'ouverture du bureau d'accueil.

## CONDITIONS D'ANNULATION ET RESILIATION

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes interviendra aux conditions suivantes :

- + de 30 jours avant le départ 23 € Frais de dossier
- Entre 30 jours et 21 jours avant le départ 25% du montant de la réservation
- Entre 20 et 8 jours avant le départ 50% du montant de la réservation
- De 7 à 2 jours avant le départ 80% du montant de la réservation
- La veille du départ 100% du montant de la réservation

Dans le cas d'une annulation motivée, le séjour peut être remboursé à 100% (conditions ci-jointes) déduction faite du montant de l'Assurance et des frais de dossier, il faut comprendre l'hébergement et l'ensemble des prestations figurant au contrat.